

Participez au projet de production collective et citoyenne d'électricité photovoltaïque à Sommières !

Pour avancer dans le projet, nous avons besoin d'identifier le plus rapidement possible les personnes intéressées et savoir quelle somme elles seraient prêtes à mobiliser.
Si vous souhaitez en savoir plus, contactez nous !
Pour réunir suffisamment de personnes, nous avons besoin de vous, alors, faites marcher la bouche à oreille !

Si d'ores et déjà vous êtes intéressés, remplissez et renvoyez nous le coupon ci-contre.

CIVAM du Vidourle
Domaine de Puechlong
30610 St-Nazaire-des-Gardies
tél. 04 66 77 11 12
fax. 04 66 77 10 83
carlin@civamgard.fr
www.civamgard.fr



COUPON REPONSE

à retourner au
CIVAM du Vidourle Domaine de Puechlong 30610 Saint-Nazaire-des-Gardies
fax.04.66.77.10.83. carlin@civamgard.fr

Nom : _____

Adresse : _____

Tél : _____



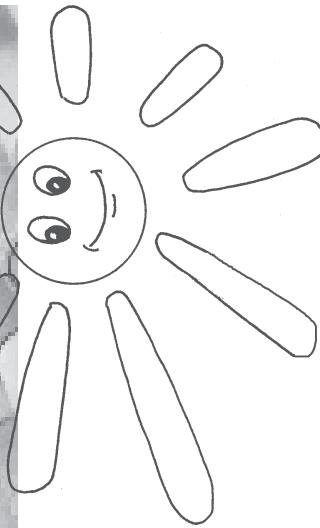
Ce projet m'intéresse :

- Je suis prêt à devenir membre coopérateur oui non
- Je souhaite pouvoir acquérir parts de 100 €
- Je ne sais pas encore

«Energies Coopératives du Sommiérois»

Un projet initié par le CIVAM du Vidourle

Du soleil, un toit, des citoyens



**Produisons ensemble
de l'électricité photovoltaïque**

Le projet

Produire collectivement de l'électricité solaire

Objectifs

- > Lutter contre le changement climatique, faire face à l'épuisement des énergies fossiles et offrir une alternative au nucléaire.
- > Permettre à chacun de produire de l'électricité solaire même s'il n'est pas propriétaire d'une toiture.
- > Permettre à chacun de participer à la hauteur de ses moyens.
- > Favoriser l'investissement local associant un maximum d'acteurs locaux : habitants, associations, collectivités...

Le principe

- > Une centrale photovoltaïque financée et gérée sous forme coopérative : **Energies Coopératives du Sommiérois**.
- > Achat de parts sociales d'une centaine d'euros chacune.
- > Un fonctionnement démocratique (statut à définir).
- > Un but lucratif limité : redistribution aux associés des excédents dans un objectif de rémunération équivalente au livret A.

Le principe

Les panneaux photovoltaïques convertissent le rayonnement solaire en électricité.

Cette électricité peut être revendue sur le réseau à EDF. Elle sera utilisée ensuite par les consommateurs les plus proches. En France, cette technique fonctionne partout mais les régions du sud sont bien évidemment privilégiées.

Notre première installation

100 m² de panneaux :

- > représentent environ 14 kWc de puissance installée = potentiel de production
- > sous notre climat, ils produiront environ 18 000 kWh par an.

- > Ce qui représente la consommation d'électricité de 20 personnes économies (sans chauffage électrique)
- > l'équivalent de plus de 1 800 litres de fioul soit 5 tonnes de CO2 évités
- > Un congélateur consomme en moyenne, en un an, 615 kWh, une télévision 160 kWh, un éclairage 465 kWh

Les coûts

Pour 100 m², l'investissement est de 80 à 100 000 € qui sera financé en premier lieu par les parts sociales « citoyennes ». Des aides publiques et des emprunts viendront compléter.

Le courant produit est revendu à 0,57 €/kWh. Ces gains permettront de couvrir les charges : amortissement du matériel, entretien, emprunts, réinvestissement.

Les excédents sont redistribués aux coopérateurs.



- Le projet**

Dans un premier temps, une installation de 100 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit du magasin de l'Alimentation Biologique à Sommières.

Un groupe de travail d'une dizaine de personnes se réunit régulièrement depuis maintenant plus de 6 mois afin de faire avancer le projet : étude de faisabilité, rencontre des partenaires institutionnels...